

Nº24, Octobre -2024



ie clie

Revue africaine mensuelle



Yanick Nzanzu Maliro, Scj

Éditorial

Défi écologique mondial : question de responsabilité et de justice

Les enjeux de l'écologie sont nombreux et touchent à la fois l'environnement et la vie des êtres vivants, notamment en raison des problèmes écologiques tels que la déforestation, la pollution de l'air et de l'eau, ou encore le réchauffement climatique. Ces dernières années plus que de par le passé, ces enjeux se posent et s'imposent en défis majeurs. D'aucuns s'interrogent sur l'avenir de la planète en raison de l'activité irresponsable par laquelle l'homme a brillé et qui n'a pas laissé la terre intacte.

Les questions écologiques, c'est de cela qu'il est donc question dans ce nouveau numéro de la revue "J'écris, je crie". Déjà le précédent, il y a un mois, en faisait une belle ébauche suivant une approche économique. Si en effet, certains pays sont désormais économiquement développés, pour avoir exercé des activités polluantes, et que d'autres, sont obligés au nom d'une certaine solidarité mondiale à conserver leurs forêts et donc à rester

dans le statu quo, il y a lieu de se poser de vraies questions, des questions de responsabilité et de justice.

La terre, elle est notre "maison commune". Malheureusement, certains d'entre nous ont abusé de ce bien commun. N'est-ce pas qu'ils doivent assumer leur responsabilité? Et ici, il ne s'agit pas seulement de reconnaître. Encore faut-il qu'on répare, qu'on paie les dommages. Cette réparation consiste-t-elle seulement à demander à ceux qui ont encore leurs forêts et qui, désormais, constituent les poumons de la planète, à les conserver ou doit-on faire mieux? Et si tel est le cas, qu'est-ce qu'ils auront en contrepartie ? Entre-temps, quelle alternative peut leur être proposée dans un contexte où le bois est plus qu'incontournable dans les ménages? C'est à ces questions et à beaucoup d'autres que ces articles tentent d'apporter quelques pistes de réponse. Nous vous les offrons donc comme un plat prêt à consommer. Lisez-les. Mais ne vous arrêtez pas là ; puisqu'en fait de compte, ces écrits vous invitent à un engagement. Lisez donc et engagez-vous.









Blaise MUKAMA LONDO, écrivain et poète congolais

Principe pollueur-payeur, devoir de clarte

La planète Terre vit depuis des millards d'années et supporte les caprices des humains. L'homme vit dans le ventre de la Terre. Il vit aux depens de cette planète qui abrite non seulement l'homme mais aussi des milliers d'espèces animales et végétales. Parler d'environnement dans ce contexte revient à se demander qu'est-ce qui environne et qu'est-ce qui est environné.

En effet, les opinions ne convergent pas quant à l'environnement et la place de l'homme dans ledit environnement. Pour les naturalistes, l'homme est un élément de la nature au même rang que les autres animaux et végétaux. Les juristes, quant à eux, ne sont pas loin de la conception chrétienne faisant de l'homme un être particulier, le centre de la création. En fait, pour les jurites, l'homme est le seul sujet de droit, le seul doté de personnalité juridique. Il est la plaque tournante de l'appareil juridique. C'est ceci qui fait dire à Jean RIVERO : "L'environnement est ce qui environne l'homme. L'homme est environné ". Ceci est d'autant accepté que certains doctrinaires ne s'empêchent pas de reconnaître aux animaux une certaine personnalité juridique d'ordre technique. Il en va de quelque reconnaissance envers ces animaux qui déjà font du bien à l'homme: penser aux chiens de garde pour enfants, aux chiens guides pour aveugles,...

Eu égard à ce qui précède, reconnaissons que l'environnement est un enjeu de l'humanité. Le pape François parle dans son encyclique "LAUDATO SI" de l'urgence de protéger notre "maison commune". Effectivement, il y a urgence ! La Terre, l'environnement souffre des douleurs

de l'irresponsabilité humaine. Le changement climatique, le réchauffement climatique, la destruction de la couche d'Ozone en sont des indicateurs sérieux. Il y a menace. L'humanité risque la destruction voire la disparition. En cause, la course séculaire à l'industrialisation qui pollue énormément l'environnement. Comment y remédier ? Répondons simplement qu'une des solutions est la préservation de l'espace vert, de la forêt. Or cette dernière est concentrée en Afrique et en Amazonie avec ce contraste que les pays pollueurs sont ceux qui n'ont pas de forêt. Partant, s'est imposé le besoin de rendre justice aux pays détendeurs des forêts, pays globalement sous-développés et confrontés à plusieurs autres défis. D'où, l'émergence du principe "Pollueur-payeur".

Qu'entendre par "principe pollueur-payeur"?

Ce principe établit le devoir des Etats pollueurs (industrialisés) de doter les pays détenteurs des forêts des moyens pouvant permettre à ces derniers de préserver la forêt entendu que le bilan environnemental renseigne que, parlant de l'Afrique, l'usage du bois feu est évalué à 93%. Situer ici la préférence pour l'utilisation des énergies dites vertes, des énergies propres, des énergies renouvellables. Et l'acquisition de ces énergies, disons-le, demeure un énorme défi pour les pays sous-développés, pauvres mais riches en espace vert telle la République Démocratique du Congo.

Si le principe est bel et bien établi, que dire des modalités de sa mise en oeuvre ? C'est bel et bien ici que se situe le problème. Et il est d'autant plus grand que les Etats pollueurs sont, dans la géopolitique internationale, des Etats puissants, les Etats du Nord.

Ce faisant, diverses questions au rendez-vous parmi lesquelles de la responsabilité : A qui incombe la responsabilité ? Qui pointer ?

D'emblée, la responsabilité va droit vers le Droit International, ce Droit dont sont sujets les Etats et les organismes internationaux. Mais, comment espérer trouver solution dans un Droit non-contraignant?

J'écris,



je crie



Germain SIRIKIVUYA, Scj

Ecrivain Congolais

De la responsabilité des gouvernants dans la non réalisation des principes (pollueur-payeur)

Le complexe négatif de l'Afrique vis-à-vis de l'Occident est comme une plaie interne, une lésion qui mérite une thérapie aussi interne. L'homme de couleur continue à se sous-estimer. Est-ce qu'il faut vraiment plusieurs siècles pour passer de la réhabilitation de l'homme de couleur, de l'esclave à la libération effective (sociale, morale, politique, ? Il faut combien de temps pour embrasser l'égalité des âmes ? Il est temps de faire un éveil de conscience. Les clauses signées, les principes établis, le code de conduite à suivre, les lois, les règles à respecter, les contrats Occident-Afrique toujours au créneau, mais il semble que cela est juste une comédie entre cet Occident et cette Afrique aux yeux du peuple dirigé. Les gouvernants africains sont des pauvres mornes, les indécis, les abouliques même à prendre des décisions. Dans ce monde sans droit humain respecté, dans cet univers plein d'indignité, il y a lieu de se demander si les Africains, les congolais en particulier sont des troupeaux parqués pour les enfers ou ils se contentent inéluctablement à demeurer dans cette misère la plus odieuse, ignoble de l'histoire. Les guerres partout, les exploitations illégales et inégales des mines, des forêts laissent comprendre que la naïveté, la corruption a déjà élu domicile au sein de nos gouvernants.

On pollue la nature et on nous dit de respecter le code de la protection de la nature et de la maison commune comme souhaite le pape François. A contrepartie, c'est l'Afrique qui sombre et l'Occident continue à s'enrichir. Et qui doit payer le pot cassé ? Toujours les Afri-

cains et les Sud-Américains? Les Etats Africains ne garantissent pas la sécurité sociale et politique à leurs citoyens. Seuls les hommes au pouvoir se tapent des châteaux en Espagne. Pour Machiavel, le but de l'Etat est de garantir la sécurité et la liberté des citoyens. Ainsi, le pouvoir est à considérer comme un service rendu à la société, organisé par celle-ci en vue du bien-être social. Mais la dissimulation de ces bougres au pouvoir ne fait que s'arc-bouter. Par manque de justice et de droit et de l'autorité de l'Etat, l'homme souffre. La non réalisation des contrats et des principes, et le non-respect de la personne humaine font aboutir ainsi à la pollution de l'environnement et personne n'ose se pointer comme payeur. Des générations à générations, l'Afrique sera la proie de l'Occident, s'il n'y a pas éveil de conscience, mais aussi et surtout la révolte comme disait Albert Camus. Qui veut la paix, la liberté, prépare la guerre. Albert Camus renchérissait que « l'histoire n'est que la suite des efforts de l'esclave pour obtenir la liberté réelle ». Etre maître est un vouloir. Si on veut, on peut. Les temps de Babylone sont passés. Cette guerre est à livrer contre les gouvernants mais aussi contre l'Occident qui rouille l'Afrique sous les clauses chimériques et rongeuses.

La maison est commune, l'environnement est nôtre, l'existence est nôtre, ... L'on peut alors se demander: Qui a droit alors à sauvegarder la vie, si les Africains sont aussi des personnes humaines au même titre qu'un européen, un allemand ? Est-ce eux seuls lutter contre l'augmentation de gaz à effet de serre ? Est-ce eux seuls à protéger leurs forêts africaines et que les forêts européennes servent au développement européen ? Si les principes signés entre Afrique et Occident ne respectent pas le principe de subsidiarité (rendre accessible à l'homme tout ce dont il a besoin pour mener une vie vraiment humaine), que dire de l'avenir d'un continent laissé pour compte? Les droits inaliénables à tout individu sont devenus un songe, une hantise. L'Occident ne sera jamais le sérum palliatif au chagrin, à la souffrance du congolais, jamais un plasmodium à la malaria dont souffre l'homme vivant au cœur de l'Afrique.







Alpha-Justin Maliro, Poète et écrivain congolais.

Le Droit de l'environnement et droits des États détenteurs des forêts

Penser le Droit de l'environnement et repenser les droits des États détenteurs des forêts, telles sont les préoccupations dans cette réflexion qui, dorénavant, met un accent particulier sur l'idée que l'homme est, sans aucun doute, une partie de la nature : il est donc compris en elle. Déjà, le *Laudato Si*, cette encyclique papale, nous dit plus que nous ne pouvons

imaginer: « [...]notre maison commune est aussi comme une sœur, avec laquelle nous partageons l'existence, et comme une mère, belle, qui nous accueille à bras ouverts ». Ce n'est pas fortuit que le Souverain Pontife ajoute ce cri d'alarme: « Cette sœur crie en raison des dégâts que nous lui causons par l'utilisation irresponsable et par l'abus des biens que Dieu a déposés en elle.[...]La violence qu'il y a dans le cœur humain blessé par le péché se manifeste aussi à travers les symptômes de maladie que nous observons dans le sol, dans l'eau, dans l'air et dans les êtres vivants. » C'est donc alarmant! Nous agressons cette Mère-Nature.

De fait, des menaces pèsent sur l'environnement. Les causes des problèmes environnementaux sont légions : l'utilisation des ressources à des niveaux insoutenables, la contamination de l'environnement par la pollution et les déchets (pour ne citer que celles-là). Par conséquent, cela ne peut pas ne pas aller sans dommages : la diminution de la biodiversité, la pollution de l'eau et les problèmes de santé publique qui en résultent, la pollution de l'air provoquant des maladies respiratoires, la diminution de la fertilité du sol, la désertification et la famine, l'épuisement des ressources de la pêche, les maladies oculaires, etc. Du coup, d'aucuns ne peuvent pas manquer à s'inquiéter de l'état général de l'environnement qui, bien évidemment, devrait être protégé en tant que patrimoine commun (que nous partageons et avec les animaux et avec les plantes et avec tous les êtres sur terre). Lui

assurer la protection, c'est cela même ce à quoi l'environnement a le plus droit.

Quant aux Etats détenteurs des forêts, que sais-je? Disons-le en passant: La Russie abrite la plus grande super-ficie forestière – plus de 800 millions d'hectares. Le Brésil, les États-Unis, le Canada, la Chine, l'Australie et la République démocratique du Congo possèdent également de vastes superficies de terres forestières – plus de 100 millions d'hectares chacun (pour ne citer que ceux-là). Qu'en est-il des droits de ces États détenteurs des forêts?

En effet, les terres ou les forêts sont légalement revendiquées comme appartenant exclusivement à l'État. Des droits communautaires d'accès et/ou de prélèvement des ressources naturelles peuvent être reconnus. Les concessions sur des terres appartenant à l'État sont incluses dans cette catégorie. Nonobstant, la législation nationale peut reconnaître les droits d'accès et de retrait des peuples autochtones, des peuples afro-descendants et des communautés locales, ainsi que le droit de participer à la gestion des terres/forêts ou d'exclure les personnes extérieures. D'autres droits fonciers peuvent également être reconnus, mais l'ensemble des droits légalement reconnus détenus par les communautés n'équivaut pas à une « propriété ». L'essentiel, pensonsnous, ne serait pas de chercher celui qui a la main mise sur l'environnement. C'est un patrimoine commun.

Ainsi, la protection de l'environnement, en général et des forêts, en particulier revêt un cachet particulier si bien qu'elle est inéluctablement liée à la jouissance des droits de l'homme. Partant, la déclaration de Stockholm, adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, est bien claire en ce sujet : «L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permet de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. »

En compendium, reconnaissons que les forêts et les arbres demeurent, pour l'environnement comme pour la société, une source de beaucoup d'avantages : la conservation de la diversité biologique, le captage et le stockage du carbone, avec comme corollaire l'atténuation des changements climatiques à l'échelle planétaire; la conservation des sols et de l'eau; la création d'emplois et de loisirs; l'amélioration des systèmes de production agricole; l'amélioration des conditions de vie urbaine et périurbaine; la protection des patrimoines naturels et culturels. N'agressons donc plus notre Mère-Nature.







Henri Kimbuluma,
DG de l'ISEAVF/ Cantine

Du droit des populations avoisinant le Parc National de Virunga

Le Parc National des Virunga est une de grandes réalisations du Vingtième siècle, l'un de plus de 30 000 aires protégées constituant un patrimoine considérable que le vingtième siècle a transmis au nôtre. Ces aires protégées sont au coeur des efforts réalisés pour protéger les espèces et écosystèmes menacés.

Le Parc National des Virunga recèle des richesses considérables. Celles-ci lui attirent une convoitise des multinationaux au détriment de population avoisinant ce joyau; cette population qui devrait pourtant être le première bénéficiaire de cette merveille.

Il sied de noter d'emblée que les bienfaits de ce parc sont plus loués à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il est reconnu d'une valeur universelle exceptionnelle, une valeur qui lui a valu l'inscription sur la liste des sites du patrimoine mondial depuis 1979. Que gagne un pauvre paysan de Kitolu? N'a t-il pas de droit à cette terre devenue patrimoine mondiale? A-t-il donné son accord? Qui gagne de ce statut du patrimoine mondial?

On comprendrait plus aisément si c'était comme une mise en réserve des ressources naturelles pour de générations futures. Et dans ce cas, il aurait fallu que cela soit une initiative de la population locale. Le terrain serait alors bien préparé aux scientifiques de montrer les biens et services écosystémiques que peut nous procurer ce parc en conservant en même temps ces ressources ; des bienfaits économiques, écologiques et même culturels qui profitent avant tout aux riverains.

Tel n'est pas le cas malheureusement. En effet, lorsque le Parc rapporte beaucoup, et que la population n'en profite pas elle va sans cesse se demander à quoi bon garder ces terres alors qu'elles produiraient des richesses si elles étaient exploitées! L'un des résultats de mon mémoire de Master montre d'ailleurs une corrélation positive entre les réalisations de l'ICCN dans certains milieux et l'acceptation de la conservation par les populations.

De fait, concilier le développement et la conservation dans le Parc National de Virunga est le meilleur moyen de convaincre les riverains. Et ce développement est leur droit. Sinon si la conservation ne les aide pas à se développer alors elle n'a pas sa raison d'être. Les cicatrices des mesures draconiennes qui ont conduit à la création du Parc National de Virunga peuvent saigner et/ou saignent encore.

La vérité est que la création du Parc National de Virunga n'est pas une initiative de vrais ayant-droits sur les terres qui composent ce Parc. Il était créé sur proposition de l'écologiste américain Carl Ackely, le 21 avril 1925 et couvrant 25 000 ha. En Août 1927 il va s'étendre ; puis en juillet 1929, il y aura une deuxième extension jusqu'à la superficie de 190 000 ha. En 1934, le parc forme un bloc correspondant aux secteurs sud et centre actuel, y inclus la section des volcans éteints du Rwanda soit 386 120 ha. Un an plus tard, soit 1935 cette superficie passe à plus de 820 000 ha grâce à l'inclusion des eaux congolaises du lac Édouard, du Mont Tshiabirimu, de la vallée de la rivière Semuliki et du flanc ouest du Massif du Rwenzori.

Un décret de 1950, vint modifier légèrement les limites du parc en réduisant la superficie. Ce décret du 15 mai 1950 reste jusqu'aujourd'hui la référence légale des limites du Parc National de Virunga. Et c'est décret qui donne l'actuelle superficie de 784 368 ha. Cependant, on peut imaginer les circonstances de toutes les extensions, en se rappelant que pendant la période coloniale, les autochtones n'étaient pas tellement considérés, jusqu'aux limites actuelles toujours régis par un décret de 1950, on comprend pourquoi ces limites jusqu'à présent créent de conflits. Des fois certaines populations se cachent derrière telle ou telle autre extension à tort ou à raison. Toutefois, il est vraiment difficile d'imaginer que ces extensions ont respecté les droits des autochtones. Faut-il revoir ses limites en écoutant les autochtones sans leur imposer quoi que ce soit ? Hélas, le Parc National de Virunga est déjà un site du Patrimoine Mondial!







Sophie MASIVI Etudiante

La nature abusée qui accuse

Je m'adresse à l'homme ce gardien du jardin
Qui doit en prendre soin pour un air sain
Les débats chaque année et nombreuses conférences,
Sont organisées pour la prise de conscience

De l'homme dans la gestion de l'environnement
Et de la protection d'autres êtres vivants
Mais cette créature dans toute son inconscience
Transgresse les principes que stipule la science

Bon sang! l'homme est souvent aveugle et fou Diabolisant les animaux tel que les hiboux Ignore la douceur du vent et épuise la terre Il laisse de côté les bienfaits de la rivière

Il quête son intérêt par la pollution

Le plus grand destructeur par la déforestation

Son usage excessif des produis chimiques

Est un déclencheur du changement climatique.

L'homme aime la rose sans vouloir l'arroser Elle aime bien la vie sans vouloir la préserver La nature humaine est vraiment paradoxale Elle ignore que la science écologique est fatale

Et tous les végétaux méritent sa protection.

Les animaux autour est une bénédiction

Que le Ciel a offert à toute cette terre

Il vaut mieux entre êtres être solidaires.

Naturellement l'homme est un être superficiel
Son regard sur la nature ne voit pas l'essentiel
Les fleurs épanouies aux couleurs éclatantes
Reflétant la beauté d'une nature vivante

Le ciel parle à travers les murmures des eaux

Les anges chantent par tous ces cris des oiseaux

Homme réveille-toi; prends soin de la nature

Le seigneur est présent en toute créature

La biodiversité est un contrat sacré
Entre Dieu et l'homme en toute vitalité,
La nature est détruite, il faut la réparer
Et cela en faveur de notre Humanité!







Toujours

"J'écris"

"Je crie"

Et toujours

Puisque vivre

Vertueux délivre

De vivre ivre

Buvez les livres

De la vertu de lire

Du courage d'écrire

De l'appel à agir

Du combat de sortir

L'Afrique de l'ire

De la misère

De la terreur

De la colère

De la peur.

Sera votre signe

je crie

Votre, notre chant de cygne!

Joyeux anniversaire Yanick Nzanzu Maliro et Idriss Duhamel

Fotié!







Blaise MUKAMA LONDO, écrivain et poète congolais

Des éditions "J'ECRIS, JE CRIE" pour la narration et la réflexion sur notre histoire meurtrie!

Lire et écrire des livres délivre ! Déjà, bientôt deux ans, la revue mensuelle "J'ÉCRIS, JE CRIE" vous faisait et continue à vous faire voyager dans le passé, dans le présent et dans le futur d'une Afrique blessée mais qui s'assume, d'un continent qui peine, bien que plein d'espoir, peine à se relever du joug de l'oppression désormais mentale, d'un peuple jeune mais rêveur de l'Occident au lieu de cultiver son jardin, d'un peu hétérogène et riche de sa diversité, d'un peuple que l'on instrumentalise, d'un peuple qui de plus en plus se relève de ses blessures, refuse d'accuser rétroactivement le passe, d'un peuple qui sourit à l'avenir d'une Afrique prospère et décomplexée, d'un Mali profondément guéri, d'un Sénégal libre, d'un Rwanda réconcilié, d'une République Démocrate du Congo libre de la guerre.

Des éditions "J'ÉCRIS, JE CRIE" nous arrivent dans ce contexte. Ces éditions sont notre foi que la

plume a sa place au chapitre du relèvement de notre belle Afrique puisqu'en fait l'Afrique se meurt aussi et surtout de l'esclavage de la pensée unique. Or, la littérature, l'art a cet avantage de vous proposer des mondes, d'autres alternatives... Cette littérature de "J'ÉCRIS, JE CRIE" vous criera toujours que le monde, que l'Afrique peut autrement gérer sa crise, qu'il n'y a pas que la guerre!

Jeunes africains, jeunes congolais, soumettez vos manuscrits aux éditions "J'ÉCRIS, JE CRIE" et contribuez ainsi à notre lutte commune pour une Afrique renouvelée, pour un Congo digne!



Maison d'édition J'écris, je crie edijecrisjecrie@gmail.com



La résistance, puisque c'est de cela qu'il s'agit, il n'y a pas de genre littéraire qui puisse mieux l'assumer que le genre dramatique. De la tragédie grecque au théâtre contemporain, en passant par la comédie classique avec sa célèbre maxime « Castigat ridendo mores », on se demande si le théâtre doit rester un loisir aristocratique ou s'il doit être engagé politiquement. Si l'engagement consiste à alerter, défendre un point de vue ou contester un état de fait apparaissant comme injuste, alors on ne peut pas concevoir de théâtre qui ne soit pas engagé. Le propre de l'écriture théâtrale est d'engager une parole en action. Tel est le défi que se proposent de relever les auteurs de cette œuvre dans un contexte sociopolitique où la parole est bâillonnée.

EPISCOPAX suivi de... ET VOS YEUX S'OUVRIRONT

EPISCOPAX
Suivi de
... ET VOS YEUX S'OUVRIRONT

Thêatres

Augustin
KAKINE AURELE
Blaise
MUKAMA LONDO

Editions J'écris, je crie

7\$ Prix



COMITE DE RÉDACTION

Rédacteur en Chef : Augustin KAKINE AURELE Furaha APIPAWE

Equipe de rédaction : Blaise MUKAMA

Design & conception: Victoire SIMUVA, Scj

Sophie MASIVI

Furaha APIPAWE

Conseillers : Yanick NZANZU MALIRO, Sci

Germain SIRIKIVUYA, Sci

Bienvenu KAVIRI, Sci

Secrétaire : Blaise MUKAMA

Pour soutenir la Revue veillez contacter:

Contact tel: +237 657 288 825; +243 971 010 521;

+243 813 509 833

E-mail: revuemensuellejecrisjecrie@gmail.com

Publication : Sophie MASIVI

Merci Beaucoup pour votre fidelité à notre révue

J'écris,



je crie